



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 11.03.2024

Date d'affichage : 11.03.2024

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire au mois de mars, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire.

Etaient présents : Mesdames REYNAUD – DOMEIZEL- DUMONTIER - GARCIN - KURKDJIAN – REVERSAT – PIGASSOU– BERNAYS –LAFON Nathalie - LAFOND Martine - LUCCHINI- RICCI

Messieurs GUISS-SPENGLER – GAGGIOLI –GARCIA - GROUILLER - BOREL – BRANDTNER– GERMAIN – SEGURRA – MOUREN – VIAL -RASTELLO–

Etaient excusés : MM. AUBOIS (pouvoir à FX GUISS-SPENGLER)- BRETTE (pouvoir à P. VIAL) Mmes COUTON (pouvoir à A. REYNAUD) – SEGURRA (pouvoir à RM DUMONTIER)

Secrétaire de séance : Mme Rose-Marie DUMONTIER

OBJET DE LA DELIBERATION N° 019-24

Affectation du résultat 2023 - Budget annexe CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle les résultats à la clôture de l'exercice 2022 :

002 résultat de fonctionnement reporté	43 461.40 €
001 résultat d'investissement reporté	68 297.54 €

Le compte administratif de l'exercice 2023 adopté par le conseil municipal fait apparaître :

Un résultat de la section de fonctionnement de	6 824.03 € (déficit)
Un solde d'exécution de la section d'investissement de	6 026.50 € (excédent)

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2023 est donc,

- en section de fonctionnement :

43 461.40 €	-	6 824.03 €	36 637.37 €
(2022)		(2023)	(excédent)

-en section d'investissement :

68 297.54 €	+	6 026.50 €	74 324.04 €
-------------	---	------------	-------------



Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, Soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, Soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution d'investissement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

002 résultat de fonctionnement reporté	36 637.37 €
001 résultat d'investissement reporté	74 324.04 €

Ainsi fait et délibéré à LA TOUR D'AIGUES, les jour, mois et an susdits.

François-Xavier GUIB-SPENGLER,
Maire

Rose-Marie DUMONTIER
Secrétaire de séance



Le délai de recours contentieux
devant le Tribunal Administratif de
Nîmes contre la présente délibération
est de deux mois

084-21840-RESULTATS COMPTABLES 1924-DE

Accusé de réception en tant qu'acte exécutoire

Réception en préfecture : 19/03/2024

Publication : 19/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



BUDGETAIRE		EXERCICE 2023	BA CAMPING	
LIBELLE	NATURE DEP/REC	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires	96 548.94	43 471.40	140 020.34
	Recettes nettes	6 026,50	0.79	6 027.29
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Prévisions budgétaires	96 548.94	43 471.40	140 020.34
	Dépenses nettes		6 824.82	6 824.82
	Restes à réaliser			
RESULTAT DE L EXERCICE	Excédent	6 026,50		
	Déficit		6 824.82	
RESULTAT DE CLOTURE				797.53
RESTES A REALISER				
	Excédent	0,00		
	Déficit			



BIA CAMPING	EXERCICE 2023	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES DE L EXERCICE	6 824.82	
RECETTES DE L EXERCICE	0.79	6 026,50
EXCEDENT DE L EXERCICE		6 026,50
DEFICIT DE L EXERCICE	6 824.03	
EXCEDENT REPORTE	43 461.40	68 297.54
DEFICIT REPORTE		
RESULTAT CUMULE	36 637.37	74 324.04
EXCEDENT		
DEFICIT		
RESTES A REALISER		
DEPENSES		
RECETTES		
DEFICIT		
EXCEDENT		
AFFECTATION		
EXCEDENTS DE FCT CAPITALISES		
RESULTAT FCT REPORTE	36 637.37	74 324.04
DEFICIT IVT REPORTE		